



Reprendre la main sur le métier

La formation professionnelle statutaire des corps Jeunesse et Sports au milieu du gué

Un enjeu majeur pour le métier

Tous les reçus aux concours de la Fonction publique ont droit à une formation professionnelle statutaire. C'est un droit individuel mais c'est aussi une nécessité pour le service public. Ces droits sont grignotés depuis de nombreuses années. Cette dernière année aura été la pire. Quatre collègues CEPJ de la promotion 2021 ont été ajournés ou ont vu leur stage prolongé. Jamais un tel nombre d'ajournement n'avait été atteint dans l'histoire du corps des CEPJ. Cela donne à lire que quelque chose ne fonctionne pas dans l'organisation de l'année de stage.

Une nouvelle formation professionnelle statutaire est mise en œuvre dès septembre de cette année, en application d'un arrêté signé le 16 septembre 2001 et en anticipation d'une note de service qui sera prochainement publiée. La formation sera-t-elle différente de celles des années passées ? Rien n'est moins sûr.

Des dysfonctionnements dénoncés de manière récurrente

Les stagiaires CEPJ, CTPS, PS, IJS qui suivent la formation professionnelle statutaire (FPS) actuellement rencontrent de nombreuses difficultés qui ont parfois de lourdes conséquences sur leur situation économique ou professionnelle pour tous les corps concernés. Parmi les difficultés relevées le plus souvent, citons : le non remboursement de frais de déplacement, des obstacles à la participation à la formation, des actions à conduire en responsabilité (ACR) très éloignées des attendus de métier, des missions éloignées des statuts, des situations d'isolement, des mises en responsabilités immédiates, des conseillers de stage nommés très tardivement, l'absence de lien entre l'organisme de formation et les services d'accueil, des contenus de formation très descendants, une absence de prise en compte des compétences et des connaissances des stagiaires, des contenus décalés de leurs attentes et des statuts, etc. Beaucoup de ces difficultés sont imputées au contexte actuel de réorganisation des services (les services de l'éducation nationale ne prenant pas tous la mesure de nos missions), à l'arrivée tardive des textes réglementaires (l'arrêté a été publié plusieurs semaines après le début de la formation), au sous-effectif chronique des services et à la crise sanitaire.

Ces facteurs jouent certainement pour aggraver la situation. Il faut cependant se souvenir que la plupart de ces difficultés ont été signalées par les stagiaires et les organisations syndicales depuis de nombreuses années sans aucune évolution. En l'occurrence, la formation de cette année n'est rien

de plus qu'une copie des formations des années précédentes, y compris dans ses supports pédagogiques. Elle ne pouvait donc être qu'aussi mauvaise qu'avant. La médiocrité de la FPS est devenue proverbiale.

Le CREPS de Poitiers en chef d'orchestre absent

La DGRH agit entre ouverture et opacité. Si, d'un côté, elle mobilise, de l'autre côté elle ferme la porte à toute participation des syndicats dans la définition des contenus de la formation. Les syndicats sont poussés à n'aborder que le bilan global de la formation dont on sait depuis longtemps qu'il est pipeauté. Le CREPS de Poitiers a été choisi à l'issue d'un appel à projet dont la mise en place et les sélections ont été fort discrets. Le contenu de la convention qui lie la DGRH au CREPS reste inconnu à ce jour.

La DGRH intervient en urgence pour régler des problèmes de fond. Il a fallu près de 10 mois pour qu'une première réunion sur la FPS soit enfin programmée. Elle a été organisée en remplacement d'une réunion initialement prévue sur la formation continue, une semaine avant la date. Il a fallu ensuite argumenter longuement pour gagner la possibilité d'amender la note d'application. Les rencontres se sont tenues chacune à une semaine de distance sans permettre une analyse de fond ni un travail intersyndical. L'argument de la DGRH était l'urgence de publier la note pour régler les problèmes repérés. On a plutôt vu un exercice visant à pérenniser ce que le CREPS faisait déjà. Les amendements de fond, c'est à dire sur l'ingénierie de la formation, ont presque toujours été refusés sous prétexte que la DGRH veut faire du CREPS le « chef d'orchestre » de la formation. Mais nous ne l'avons jamais vu dans les travaux. Le CREPS de Poitiers aurait engagé des travaux de son côté, mais sans concertation avec les syndicats et sans représentativité des stagiaires.

Un chantier enfin ouvert

Pour gérer cela, la DGRH a ouvert un vaste chantier en mobilisant les syndicats durant plusieurs temps de travail. L'arrêté a été soumis à amendements et présenté en comité technique ministériel. La note de service qui explicite la mise en œuvre de l'arrêté a été l'occasion de 4 réunions de travail. La DGRH souligne qu'elle n'était pas obligée de le faire. Les syndicats sont unanimes pour reconnaître l'effort consenti. Pourtant, malgré cela, de nombreuses ambiguïtés subsistent qui font douter de l'issue positive de ces travaux.

L'inspection générale a soutenu nos demandes dans un premier temps. Elle a disparu par la suite. Quant à la DJEPVA elle est restée silencieuse.

Entre bonne volonté et aveuglement, la DGRH affirme suivre avec attention la mise en œuvre de la formation par le CREPS. Elle ne se dote cependant pas des moyens d'évaluation adéquats. Faire un bilan de la mise en œuvre de la note permettra certainement d'aborder les conditions de la formation mais probablement pas ses contenus. L'administration, dont la direction des sports (!) soutient encore que les bilans des précédentes années sont positifs mais on ne sait pas si c'est par naïveté ou complaisance.

A l'issue de ce premier cycle de travail, nous avons collectivement gagné une précision concernant le déroulement temporel de l'année de stage détaillant les temps de formation que les stagiaires doivent consacrer au sein de leur service d'affectation. On n'avait jamais été aussi précis et jamais on n'avait pu obtenir un texte aussi protecteur. Mais on peut douter de la capacité de la DGRH à

s'assurer de son respect dans les services. Il est bien plus probable que son action se limite à déplorer annuellement la situation de certains stagiaires sans faire plus qu'envoyer un courrier de rappel non contraignant.

Des avancées sur les conditions de la FPS ont été obtenues grâce à la bonne volonté de la DGRH et une approche assez unanime des syndicats sur ces points.

Reste le fond : les contenus et les méthodes de formation. Pour cela, tout reste à faire. Nous sommes au milieu du gué. Nous ne savons pas encore si la DGRH acceptera de traverser la rivière pour atteindre l'autre rive ou si, au contraire, elle préférera rebrousser chemin.

Xavier Lefeuvre